

Police municipale : nouveau bilan des mesures post-attentats, le volet social renvoyé aux maires

A défaut d'annonces sur le volet social, la commission consultative des polices municipales, réunie le 23 février à Paris sous la houlette de Bernard Cazeneuve et de Christian Estrosi, a dressé un nouveau bilan des mesures destinées à mieux protéger les agents. Des mesures qui avaient été prises au lendemain des attentats de janvier 2015.

Il faudra encore attendre plusieurs semaines avant que le volet social des policiers municipaux ne revienne sur la table.

A l'occasion d'une réunion plénière de la commission consultative des polices municipales (la dernière remonte à juillet 2015), le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et le député-maire de Nice, Christian Estrosi, qui la préside, ont indiqué le 23 février qu'il appartenait au bureau de l'Association des maires de France (AMF) du 31 mars prochain « de statuer sur la proposition de relèvement de 20 à 25% du plafond de l'indemnité spéciale de fonction (ISF) ».

Dossier sensible, cette revalorisation salariale, considérée par les syndicats comme une revendication prioritaire depuis plusieurs années et retournée en 2014 par Manuel Valls, est donc renvoyée à l'arbitrage des maires employeurs.

Horizon 2017 - Dans un communiqué transmis à l'issue de la réunion, l'Intérieur et l'AMF s'emploient toutefois à rassurer les agents. « A partir de 2017, tous les policiers municipaux vont bénéficier d'une revalorisation indiciaire grâce à trois mesures principales : la transformation d'une partie de leurs primes en points d'indice, qui permettra une revalorisation des pensions futures ; une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires, en plus de la transformation de primes en points ; enfin, la fusion en un seul grade des deux premiers grades de la catégorie C », précisent-ils. Des mesures qui, en réalité, sont déjà sur les rails dans le cadre des mesures prévues par l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des fonctionnaires, dont la négociation débutera non plus ce mois-ci mais au mois de mars prochain.

Décrets en préparation - Outre les questions indemnitaires et statutaires, Bernard Cazeneuve et Christian Estrosi ont indiqué que plusieurs décrets étaient en voie de finalisation concernant :

- le port de l'arme de service par les policiers municipaux à l'occasion des déplacements pour la formation au tir,
- la formation au maniement de certaines armes de catégorie D,
- la rédaction d'un projet de doctrine d'emploi national des équipes cynophiles.

Le communiqué indique également que le ministère de l'Intérieur et l'AMF ont « convenu de soutenir l'extension aux polices municipales de la possibilité de recourir aux caméras mobiles ».

Enfin, aucune date n'a encore été fixée concernant la publication attendue du décret permettant l'accès des policiers municipaux aux fichiers des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules.

Dans leur communiqué, le ministère et l'AMF « saluent les 20 000 policiers municipaux, ainsi que les 1000 gardes champêtres et les 7000 agents de surveillance de la voie publique, qui, chaque jour partout en France, en complémentarité avec les forces de l'Etat, assument leurs fonctions de prévention, de présence dissuasive, de médiation, mais également, dès lors que c'est nécessaire, de répression ».

Nouveau bilan des mesures post-attentats

Comme il le fait régulièrement depuis l'année dernière, le ministère de l'Intérieur a dressé le 23 janvier un nouveau bilan des mesures prises au lendemain des attentats de janvier 2015 pour améliorer la protection des policiers municipaux. Les chiffres présentés lors de la commission consultative des polices municipales sont logiquement supérieurs à ceux de janvier 2016 relatés par le Club prévention sécurité :

- **Concernant l'armement** et la mise à disposition gracieuse des 4000 revolvers Manhurin de la police nationale utilisables avec des munitions de calibre 38 spécial, l'Intérieur indique que « 3033 armes ont été demandées par 291 communes » (contre 2902 armes au profit de 291 communes, en janvier dernier). Concrètement, poursuit-il, « 636 armes ont déjà été effectivement distribuées, au bénéfice de 73 communes ».
- **S'agissant du co-financement par l'Etat des gilets pare-balles**, les chiffres sont identiques à ceux de janvier : 8626 gilets co-financés dans 1583 communes réparties dans 92 départements pour un montant total dépassant 2 millions d'euros. Sur ce point, la circulaire
- **Pour l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication**, « 253 communes ont fait connaître leur intérêt pour ce dispositif », contre 184 en janvier. « 161 d'entre elles ont déjà vu leur dossier finalisé et peuvent dès à présent acquérir le matériel correspondant ». Une rallonge de 2,4 millions d'euros au Fonds interministériel de prévention de la délinquance avait été annoncée en 2015 par le gouvernement pour aider les collectivités à s'équiper à hauteur de 50%. La même enveloppe a été réintroduite dans les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2016, avec la mise en place d'un marché national par l'Union des groupements d'achat public.

Dans leur communiqué du 23 février, le ministère de l'Intérieur et l'AMF réaffirment « leur engagement mutuel pour le renforcement de la sécurité des policiers municipaux et la modernisation des polices municipales, au service de la sécurité des Français ».

Source : L'article est paru dans Le Club Prévention Sécurité

Force est de constater, une nouvelle fois, « l'enfumage » dont est victime cette filière en matière d'avancées sociales... Effectivement les avancées listées lors de la réunion de la CCPM sont communes à toutes les filières de la FPT !!!
Pourquoi changer une méthode qui fonctionne à la perfection ?

